



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

PREAMBULE

LE MARCHÉ DE L'ESPOIR, micro-entreprise, immatriculée au RCS de Châteauroux sous le numéro **752 794 883**, sise 89 rue des Combattants AFN – 36260 Reuilly, prise en la personne de son représentant légal dûment habilité à conclure les présentes (ci-après « LE MARCHÉ DE L'ESPOIR »), édite et exploite le site internet accessible à l'adresse suivante <https://www.le-marche-de-l-espoir.fr> (ci-après « la PLATEFORME »).

Par le biais de sa PLATEFORME, LE MARCHÉ DE L'ESPOIR permet aux internautes d'acheter de la nourriture pour les animaux des refuges et associations (ci-après « les PRODUITS »).

Ainsi, les internautes contributeurs (ci-après « ACHETEURS ») peuvent faire un don payant par carte bancaire. Dans ce cas, l'ACHETEUR devra commander des kilogrammes de nourriture auprès de LE MARCHÉ DE L'ESPOIR, selon les modalités prévues dans les Conditions Générales de Vente accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.le-marche-de-l-espoir.fr/content/8-conditions-generales-de-vente>

Les présentes CGU sont consultables sur cette même page et téléchargeables à partir de l'adresse URL suivante : <https://le-marche-de-l-espoir.fr/img/pdfs/cgu02012024.pdf>

Vous avez la possibilité de vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL (www.bloctel.gouv.fr) afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

Tout consommateur a la possibilité de s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site <https://conso.bloctel.fr/index.php/inscription.php>

TOUTE UTILISATION EFFECTUEE A QUELQUE TITRE QUE CE SOIT DE LA PLATEFORME IMPLIQUE OBLIGATOIREMENT L'ACCEPTATION SANS RESERVE, PAR L'UTILISATEUR, DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU).

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Les termes, mentionnés ci-dessous, ont dans les présentes CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION la signification suivante :

- « ORGANISATEUR » : désigne l'association de protection des animaux bénéficiaire.
- « CLIENT » : désigne le cocontractant de LE MARCHE DE L'ESPOIR, qui achète un PRODUIT et qui garantit avoir la qualité de consommateur telle que définie par le droit et la jurisprudence française. A ce titre, il est expressément prévu que ce CLIENT agit en dehors de toute activité habituelle ou commerciale.
- « COMMANDE » : désigne l'achat de PRODUITS par un CLIENT auprès de LE MARCHE DE L'ESPOIR.
- « COMPTE » : désigne l'ensemble des données fournies par le CLIENT, hébergée sur la PLATEFORME. L'accès au COMPTE se fait grâce aux IDENTIFIANTS du CLIENT.
- « CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (ou CGU) » : désigne les présentes conditions contractuelles mises à disposition sur la PLATEFORME afin d'encadrer l'utilisation de la PLATEFORME par tout UTILISATEUR.
- « CONDITIONS GENERALES DE VENTE » (ou CGV) : désigne les conditions contractuelles encadrant la vente de PRODUITS par LE MARCHE DE L'ESPOIR aux CLIENTS.
- « CONVENTION DE PARTENARIAT » : désigne les conditions contractuelles encadrant la fourniture des SERVICES par LE MARCHE DE L'ESPOIR aux ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES.
- « ACHETEUR » : désigne toute personne physique qui souhaite acheter un PRODUIT. L'ACHETEUR devient CLIENT lorsqu'il procède à la COMMANDE d'un PRODUIT auprès de LE MARCHE DE L'ESPOIR.
- « IDENTIFIANTS » : désigne l'adresse email et le mot de passe choisis par le CLIENT, nécessaires à l'accès à son COMPTE sur la PLATEFORME.
- « LIVRAISON » : désigne la première présentation des PRODUITS commandés par le CLIENT à l'adresse de livraison de l'ORGANISATEUR.

- « PLATEFORME » : désigne la PLATEFORME internet accessible à l'adresse <https://www.le-marche-de-l-espoir.fr>. La PLATEFORME regroupe l'ensemble des pages web, services et fonctionnalités proposés aux UTILISATEURS.
- « PRODUIT » : désigne toute fraction des fournitures et de la nourriture pour un animal pouvant être achetée par le CLIENT sur la PLATEFORME. Les PRODUITS sont commercialisés sous forme d'unité de mesure, le kilogramme.
- « SERVICES » : désigne l'ensemble des services proposés par LE MARCHE DE L'ESPOIR aux UTILISATEURS par l'intermédiaire de la PLATEFORME.
- « UTILISATEUR » : désigne toute personne qui accède et navigue sur la PLATEFORME, qu'elle soit ORGANISATEUR, ACHETEUR, CLIENT ou simple internaute.

ARTICLE 2. OBJET

Article 2.1. Objet de la PLATEFORME

La PLATEFORME a pour objet de permettre aux UTILISATEURS de bénéficier des SERVICES de LE MARCHE DE L'ESPOIR.

Article 2.2. Objet des CGU

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de fixer les dispositions contractuelles relatives aux droits et obligations respectifs de LE MARCHE DE L'ESPOIR et des UTILISATEURS (ci-après désignées collectivement « les PARTIES »), concernant l'utilisation de la PLATEFORME et des SERVICES qui y sont proposés.

ARTICLE 3. ACCEPTATION DES CGU

L'utilisation des fonctionnalités de la PLATEFORME et des SERVICES implique l'acceptation des présentes CGU.

Ainsi, l'UTILISATEUR s'engage à lire attentivement les présentes CGU lors de l'accès à la PLATEFORME et est invité à les télécharger, les imprimer et à en conserver une copie.

Toute création d'un COMPTE nécessite l'acceptation formelle expresse des présentes CGU.

ARTICLE 4. ACCES A LA PLATEFORME

En utilisant la PLATEFORME, l'UTILISATEUR reconnaît disposer des moyens et compétences nécessaires à l'utilisation de la PLATEFORME.

Les équipements nécessaires à l'accès et à l'utilisation de la PLATEFORME sont à la charge de l'UTILISATEUR, de même que les frais de télécommunications induits par leur utilisation.

ARTICLE 5. CONDITIONS D'ACCÈS ET D'INSCRIPTION

Article 5.1. Conditions d'accès aux SERVICES

Tout UTILISATEUR peut accéder à la PLATEFORME et consulter les RECOLTES.

Pour effectuer un don payant, l'UTILISATEUR doit procéder à son inscription.

L'UTILISATEUR souhaitant devenir CLIENT est invité à suivre la procédure d'inscription définie ci-après.

L'UTILISATEUR souhaitant devenir ORGANISATEUR devra formuler sa demande via la PLATEFORME.

Article 5.2. Procédure d'inscription en tant que CLIENT

Tout UTILISATEUR souhaitant faire un don par l'achat de PRODUITS auprès de LE MARCHE DE L'ESPOIR devra se créer un COMPTE pour devenir CLIENT.

Seules les personnes physiques, peuvent s'inscrire pour devenir CLIENT.

La création d'un COMPTE sur la PLATEFORME est gratuite.

Pour créer un COMPTE, l'UTILISATEUR est invité à fournir des informations suivantes :

- Adresse e-mail ;
- Mot de passe.

En tout état de cause, pour pouvoir réaliser une COMMANDE sur la PLATEFORME, le CLIENT devra également compléter les informations suivantes :

- Nom ;
- Prénom ;
- Adresse postale.

L'UTILISATEUR souhaitant devenir CLIENT s'engage à fournir à LE MARCHE DE L'ESPOIR des données exactes, loyales et à jour, qui ne portent pas atteinte, à quelque titre que ce soit, aux droits des tiers et à communiquer à LE MARCHE DE L'ESPOIR toute mise à jour nécessaire des données communiquées lors de son inscription.

Enfin, l'UTILISATEUR devra valider les présentes CGU avant de finaliser son inscription, c'est-à-dire avant d'acheter un PRODUIT.

Ces éléments pourront être modifiés à tout moment par le CLIENT à partir de l'onglet « paramètres » de son COMPTE.

Le CLIENT s'engage à ne créer qu'un seul et unique COMPTE sur la PLATEFORME. LE MARCHE DE L'ESPOIR décline toute responsabilité quant aux conséquences dommageables que pourrait avoir l'utilisation de COMPTES multiples pour un seul CLIENT.

L'UTILISATEUR est entièrement responsable de l'exactitude et de la mise à jour des données communiquées dans le cadre de l'ouverture et de la gestion de son COMPTE.

5.2.1. Gestion des IDENTIFIANTS

Le CLIENT sera seul responsable de l'utilisation de ses IDENTIFIANTS ou des actions faites par l'intermédiaire de son COMPTE.

Dans le cas où un CLIENT divulguerait ou utiliserait ses IDENTIFIANTS de façon contraire à leur destination, LE MARCHE DE L'ESPOIR pourra alors résilier le COMPTE sans préavis ni indemnité.

En aucun cas, LE MARCHE DE L'ESPOIR ne saurait être tenue responsable en cas d'usurpation de l'identité d'un CLIENT. Tout accès et action effectués à partir du COMPTE d'un CLIENT seront présumés être effectués par ce CLIENT, dans la mesure où LE MARCHE DE L'ESPOIR n'a pas pour obligation et ne dispose pas des moyens techniques lui permettant de s'assurer de l'identité des personnes ayant accès à la PLATEFORME à partir d'un COMPTE.

Toute perte, détournement, ou utilisation non autorisée des IDENTIFIANTS d'un CLIENT et leurs conséquences relèvent de la seule responsabilité du CLIENT, ce dernier étant tenu d'en avertir LE MARCHE DE L'ESPOIR, sans délai, par message électronique adressé à l'adresse suivante : lemarchedelespoir@gmail.com

5.2.2. Désinscription

Le CLIENT peut à tout moment fermer son COMPTE en envoyant un mail à l'adresse : lemarchedelespoir@gmail.com.

LE MARCHE DE L'ESPOIR procédera dans les meilleurs délais à une désactivation du COMPTE et adressera au CLIENT un courriel lui confirmant la clôture de son COMPTE et de la suppression définitive de l'ensemble de ses éléments sur la PLATEFORME.

ARTICLE 6. OBLIGATIONS DES PARTIES

Article 6.1. Obligations des UTILISATEURS

Dans le cadre de l'utilisation de la PLATEFORME, chaque UTILISATEUR s'engage à ne pas porter atteinte à l'ordre public et à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions des présentes CGU.

Chaque UTILISATEUR a pour obligation de :

- Se comporter de façon loyale et en bon père de famille à l'égard de LE MARCHE DE L'ESPOIR, et des autres UTILISATEURS ;
- Etre honnête et sincère dans les informations fournies à LE MARCHE DE L'ESPOIR et aux autres UTILISATEURS ;
- Utiliser la PLATEFORME conformément à son objet tel que décrit dans les présentes CGU ;
- Ne pas détourner la finalité de la PLATEFORME pour commettre des crimes, délits ou contraventions réprimés par le Code pénal ou toute autre loi ;
- Respecter la vie privée des tiers et la confidentialité des échanges ;
- Respecter les droits de propriété intellectuelle de LE MARCHE DE L'ESPOIR et des UTILISATEURS portant sur les éléments de la PLATEFORME ;
- Ne pas chercher à porter atteinte au sens des articles 323-1 et suivants du Code pénal aux systèmes de traitements automatisés de données mis en œuvre sur la PLATEFORME ;
- Ne pas modifier les informations mises en ligne par LE MARCHE DE L'ESPOIR ou par les autres UTILISATEURS;
- Ne pas utiliser la PLATEFORME pour envoyer massivement des messages non sollicités (publicitaires ou autres) ;
- Ne pas diffuser des données ayant pour effet de diminuer, de désorganiser, de ralentir ou d'interrompre le fonctionnement normal de la PLATEFORME.

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur et conformément à la loi du 29 juillet 1981 relative à la liberté de la presse, l'UTILISATEUR s'engage à ne pas diffuser de message ou information :

- constitutifs de dénigrement fautif visant LE MARCHE DE L'ESPOIR ou les autres UTILISATEURS ;
- contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- à caractère injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui ;
- incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ;
- menaçant une personne ou un groupe de personnes ;
- à caractère pédophile ;
- incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ;
- incitant au suicide ;
- permettant à des tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels, des logiciels permettant des actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunications, des virus et autres bombes logiques et d'une manière générale tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens ;
- à caractère commercial (prospection, racolage, prostitution...).

Article 6.2. Obligations de LE MARCHE DE L'ESPOIR

6.2.1. Principes généraux

Il est expressément convenu entre les PARTIES que l'obligation générale de LE MARCHE DE L'ESPOIR est une obligation de moyens. Il ne pèse sur LE MARCHE DE L'ESPOIR aucune obligation de résultat ou de moyens renforcée d'aucune sorte.

6.2.2. Hébergement / Disponibilité

LE MARCHE DE L'ESPOIR s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer une continuité d'accès et d'utilisation de la PLATEFORME 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de LE

MARCHE DE L'ESPOIR et sous réserve des éventuelles pannes ou interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de la PLATEFORME.

Toutefois, LE MARCHE DE L'ESPOIR ne saurait être tenue responsable des perturbations, coupures et anomalies qui ne sont pas de son fait et qui affecteraient les transmissions par le réseau Internet et plus généralement par le réseau de communication, quelles qu'en soient l'importance et la durée.

Il est par ailleurs précisé que LE MARCHE DE L'ESPOIR se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité à la PLATEFORME ou de suspendre tout ou partie des SERVICES pour des raisons de maintenance, pour l'amélioration et l'installation de nouvelles fonctionnalités, pour l'audit du bon fonctionnement ou encore en cas de dysfonctionnement ou de menace de dysfonctionnement.

ARTICLE 7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Article 7.1. Titularité des droits de propriété intellectuelle de LE MARCHE DE L'ESPOIR

A l'exception des photographies des animaux qui sont la propriété des ASSOCIATIONS BENEFCIAIRES, les marques, logos, slogans, graphismes, photographies, animations, vidéos, solutions logicielles et textes et tout autre contenu sur la PLATEFORME sont la propriété intellectuelle exclusive de LE MARCHE DE L'ESPOIR et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sans autorisation expresse sous peine de poursuites judiciaires.

Toute représentation ou reproduction, totale ou partielle, de la PLATEFORME et de son contenu, par quel que procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable expresse de LE MARCHE DE L'ESPOIR, est interdite et constituera une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants et les articles L.713-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

En particulier, LE MARCHE DE L'ESPOIR interdit expressément :

- L'extraction, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de sa base de données sur un autre support, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit
- La réutilisation, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme ;
- La reproduction, l'extraction ou la réutilisation, par tout moyen, des contenus (photographies, description etc...) relatifs aux RECOLTES.

- L'acceptation des présentes CGU vaut reconnaissance par les UTILISATEURS des droits de propriété intellectuelle de LE MARCHE DE L'ESPOIR et engagement à les respecter.

Article 7.2. Licence d'utilisation de la PLATEFORME

LE MARCHE DE L'ESPOIR accorde une licence personnelle, non-exclusive et non cessible aux UTILISATEURS les autorisant à utiliser la PLATEFORME et les informations qu'elle contient conformément aux présentes CGU.

Toute autre exploitation de la PLATEFORME et de son contenu est exclue du domaine de la présente licence et ne pourra être effectuée sans l'autorisation préalable expresse de LE MARCHE DE L'ESPOIR.

ARTICLE 8. RESPONSABILITE

Article 8.1. Principes généraux

LE MARCHE DE L'ESPOIR décline toute responsabilité notamment :

- en cas d'impossibilité d'accéder temporairement à la PLATEFORME pour des opérations de maintenance technique ou d'actualisation des informations publiées. Les UTILISATEURS reconnaissent que la responsabilité d'LE MARCHE DE L'ESPOIR ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnements ou d'interruptions desdits réseaux de transmission ;
- en cas d'attaques virales, intrusion illicite dans un système de traitement automatisé de données ;
- en cas d'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite de la PLATEFORME par un UTILISATEUR ou un tiers;
- relativement au contenu des sites internet tiers vers lesquels renvoient des liens hypertextes présents sur la PLATEFORME ;
- en cas de non-respect des présentes CGU imputable aux UTILISATEURS ;
- en cas de retard ou d'inexécution de ses obligations, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle qu'elle est définie aux présentes CGU ;
- en cas de cause étrangère non imputable à LE MARCHE DE L'ESPOIR ;
- pour tous dommages indirects ou immatériels tels que perte de chance, perte de profit, perte de contrat ou préjudice d'image.

En tout état de cause, la responsabilité de LE MARCHE DE L'ESPOIR ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée.

En cas d'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite de la PLATEFORME, l'UTILISATEUR est alors seul responsable des dommages causés aux tiers et des conséquences des réclamations ou actions qui pourraient en découler.

Article 8.2. Statut d'hébergeur

Pour certains contenus, les UTILISATEURS reconnaissent que LE MARCHE DE L'ESPOIR a la qualité d'hébergeur au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance en l'économie numérique dite LCEN.

A ce titre, LE MARCHE DE L'ESPOIR se réserve la possibilité de retirer tout contenu qui lui aura été signalé et qu'il considèrera comme manifestement illicite au sens de l'article 6 I 2° de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance en l'économie numérique dite LCEN.

La notification des contenus manifestement illicites par un UTILISATEUR ou tout autre tiers doit se faire par courrier électronique à l'adresse lemarchedeleespoir@gmail.com ou par courrier en recommandé avec avis de réception.

Conformément à l'article 6 I 5° de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance en l'économie numérique dite LCEN, la notification, pour être valide, doit reprendre les éléments suivants :

- la date de la notification ;
- si le notifiant est une personne physique : ses nom, prénoms, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance ; si le requérant est une personne morale : sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement ;
- les nom et domicile du destinataire ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social ;
- la description des faits litigieux et leur localisation précise ;
- les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de faits ;
- la copie de la correspondance adressée à l'auteur ou à l'éditeur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur ou l'éditeur n'a pu être contacté.

ARTICLE 9. FORCE MAJEURE

LE MARCHE DE L'ESPOIR ne pourra être tenue pour responsable, ou considérée comme ayant failli aux présentes CGU, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure.

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un évènement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

A ce titre, la responsabilité de LE MARCHE DE L'ESPOIR ne pourra pas être engagée notamment en cas d'attaque de pirates informatiques, d'indisponibilité de matériels, fournitures, pièces détachées, équipements personnels ou autres ; et d'interruption, de suspension, de réduction ou des dérangements de l'électricité ou autres ou toutes interruptions de réseaux de communications électroniques, ainsi qu'en cas de survenance de toute circonstance ou évènement extérieur à la volonté de LE MARCHE DE L'ESPOIR intervenant postérieurement à la conclusion des CGU et en empêchant l'exécution dans des conditions normales.

Il est précisé que, dans une telle situation, l'UTILISATEUR ne peut réclamer le versement d'aucune indemnité et ne peut intenter aucun recours à l'encontre de LE MARCHE DE L'ESPOIR.

En cas de survenance d'un des évènements susvisés, LE MARCHE DE L'ESPOIR s'efforcera d'informer l'UTILISATEUR dès que possible.

ARTICLE 10. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

LE MARCHE DE L'ESPOIR collecte sur la PLATEFORME des données personnelles concernant ses UTILISATEURS, y compris par le biais de cookies. Les CLIENTS peuvent désactiver les cookies en suivant les instructions fournies par leur navigateur.

Les données collectées par LE MARCHE DE L'ESPOIR sont notamment utilisées afin de traiter les COMMANDES passées sur la PLATEFORME, gérer le COMPTE du CLIENT, si l'ACHETEUR a expressément choisi cette option, lui envoyer des courriers de

prospection commerciale, des newsletters, des offres promotionnelles et/ou des informations sur des ventes spéciales sauf si l'ACHETEUR ne souhaite plus recevoir de telles communications de la part de LE MARCHE DE L'ESPOIR.

Les données de l'ACHETEUR sont conservées confidentiellement par LE MARCHE DE L'ESPOIR, pour les besoins du contrat, de son exécution et dans le respect de la loi.

Les CLIENTS/ACHETEURS peuvent à tout moment se désinscrire en envoyant un courriel à lemarchedeleespoir@gmail.com ou en cliquant sur le lien hypertexte prévu à cet effet en bas de chaque offre reçue par courrier électronique.

Les données peuvent être communiquées, en tout ou partie, aux prestataires de services de LE MARCHE DE L'ESPOIR intervenant dans le processus de COMMANDE.

L'UTILISATEUR est informé que les annonceurs pourront récupérer certaines données (adresse IP, navigateur et cookies) via l'affichage de leurs bannières publicitaires sur la PLATEFORME, à condition que l'UTILISATEUR ait expressément donné son accord préalable lors de l'inscription sur la PLATEFORME.

LE MARCHE DE L'ESPOIR demandera spécifiquement aux CLIENTS/ACHETEUR s'ils souhaitent que leurs données personnelles soient divulguées. Les CLIENTS/ACHETEUR pourront changer d'avis à tout moment en contactant LE MARCHE DE L'ESPOIR.

A ce titre, l'UTILISATEUR est invité à consulter la Politique de Confidentialité de LE MARCHE DE L'ESPOIR accessible à l'adresse suivante [lien vers la Politique de confidentialité à compléter] qui lui donnera plus amples informations relatives à la protection des données à caractère personnel, et aux traitements effectués via la PLATEFORME.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données dit RGPD), LE MARCHE DE L'ESPOIR assure la mise en œuvre des droits des personnes concernées .

Il est rappelé que l'UTILISATEUR dont les données à caractère personnel sont traitées bénéficie des droits d'accès, de rectification, de mise à jour, de portabilité et d'effacement des informations qui le concernent, conformément aux dispositions des

articles 39 et 40 de la loi Informatique et Libertés modifiée, et aux dispositions des articles 15, 16 et 17 du Règlement Général européen sur la Protection des Personnes (RGPD).

Conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi Informatique & Libertés modifiée et aux dispositions de l'article 21 du RGPD, l'UTILISATEUR peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant, sans motif et sans frais.

L'UTILISATEUR peut exercer ces droits en adressant un courrier électronique à l'adresse : lemarchedeleespoir@gmail.com ou en envoyant un courrier à LE MARCHE DE L'ESPOIR - 89 rue des Combattants AFN – 36260 Reuilly.

Il est précisé que l'UTILISATEUR doit pouvoir justifier de son identité par tout moyen.

ARTICLE 11. RECLAMATIONS

Toute réclamation peut être formulée auprès du Service Client de LE MARCHE DE L'ESPOIR par courrier électronique à l'adresse suivante :

lemarchedeleespoir@gmail.com

Les réclamations peuvent également être transmises par la voie postale à LE MARCHE DE L'ESPOIR - 89 rue des Combattants AFN – 36260 Reuilly.

ARTICLE 12. VALIDITE DES CGU

Toute modification de la législation ou de la réglementation en vigueur, ou toute décision d'un tribunal compétent invalidant une ou plusieurs clauses des présentes CGU ne saurait affecter la validité des présentes CGU.

Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les UTILISATEURS à méconnaître les présentes CGU.

ARTICLE 13. MODIFICATION DES CGU

Les présentes CGU s'appliquent à tout UTILISATEUR navigant sur la PLATEFORME.

Les CGU pourront être modifiées et mises à jour par LE MARCHE DE L'ESPOIR à tout moment, notamment pour s'adapter à l'évolution législative ou réglementaire.

Les CGU applicables sont celles en vigueur au moment de la navigation sur la PLATEFORME.

ARTICLE 14. DROIT APPLICABLE ET RESOLUTION DES LITIGES

Les présentes CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION sont régies par le droit français. En cas de litige, seuls les tribunaux français seront compétents.

Toutefois, préalablement à tout recours au juge arbitral ou étatique, l'UTILISATEUR est invité à contacter, dans un premier temps le Service Client de LE MARCHÉ DE L'ESPOIR, conformément à l'article 17 des présentes.

Si aucun accord n'est trouvé, sera alors proposée une procédure de médiation facultative, menée dans un esprit de loyauté et de bonne foi en vue de parvenir à un accord amiable lors de la survenance de tout conflit relatif au présent contrat, y compris portant sur sa validité.

La partie souhaitant mettre en œuvre le processus de médiation devra préalablement en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant les éléments du conflit.

La médiation ne présentant pas un caractère obligatoire, l'UTILISATEUR peut à tout moment se retirer du processus.

Dans l'hypothèse où la médiation échouerait ou ne serait pas envisagée, le litige ayant pu donner lieu à une médiation sera confié à la juridiction compétente désignée ci-dessus.

CGU établies le 02/01/2024

©LE MARCHÉ DE L'ESPOIR